

**Objet : Informations pour le candidat - Épreuve orale de soutenance d'un projet**

Texte de référence : Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 1 du 4 janvier 2018 / Diplôme national du brevet - Modalités d'attribution à compter de la session 2018 (note de service n° 2017-172 du 22-12-2017)

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis. Cette épreuve orale est une soutenance : elle a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à exposer les compétences et connaissances qu'il a acquises, notamment dans le cadre des programmes d'enseignement de l'histoire des arts et de toutes les disciplines qui auront contribué à nourrir cette soutenance.

→ Le candidat peut, le cas échéant, présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc.), mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé qui permet d'évaluer essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse. Elle ne peut donc se substituer à la présentation synthétique qu'elle peut cependant illustrer.

→ Le candidat peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante étrangère ou régionale, dans la mesure où cette langue est enseignée dans l'établissement.

→ Si le candidat a connu une expérience de mobilité internationale, il est recommandé qu'il puisse la valoriser dans son exposé.

→ Le candidat peut choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe, sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats. Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelles.

**Choix du sujet ou du projet présenté**

Le choix du sujet ou du projet que le candidat souhaite présenter durant l'épreuve orale est rendu au professeur principal de l'élève avant le vendredi 29 mars 2019 (date impérative) par le biais du **formulaire d'inscription** joint à ce document.

Ce choix précise *l'intitulé et le contenu du sujet ou du projet présenté*. Il mentionne aussi les *disciplines d'enseignement impliquées*. Le candidat fait également savoir s'il souhaite présenter son exposé en *équipe* (auquel cas les noms des coéquipiers sont mentionnés) ou s'il souhaite effectuer une partie de sa présentation dans *une langue vivante étrangère* ou régionale qui est alors précisée.

**Dates importantes à retenir**

Pour les candidats régulièrement scolarisés au Collège du Bois d'Amour (« candidats scolaires »), l'épreuve orale de soutenance de projet a lieu **le mercredi 29 mai 2019 (matin) au Collège**.

Les convocations officielles et nominatives à cette épreuve parviendront aux candidats au plus tard une semaine avant l'épreuve. Une pièce d'identité en cours de validité sera demandée au candidat.

<b>Vendredi 29 mars 2019</b> (date impérative)	Restitution du formulaire d'inscription à l'épreuve au professeur principal de la classe	<b>Choix du projet présenté</b> Modalité <b>A</b> (objet d'étude « Histoire des arts ») <u>ou</u> Modalité <b>B</b> (projet « EPI ») <u>ou</u> Modalité <b>C</b> (« Parcours éducatif »)
		Choix de la modalité de passation de l'épreuve ( seul 😊, en équipe 😊😊 ou 😊😊😊)
<b>Mercredi 29 mai 2019 (matinée banalisée)</b>	<b>Épreuve orale de soutenance d'un projet</b>	

## Déroulement de l'épreuve

L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

Devant un jury composé de deux enseignants au minimum, vous effectuerez successivement un exposé et un entretien :

	Exposé	Entretien avec le jury
Si vous êtes seul 😊	5 minutes	10 minutes d'exposé, pendant lesquelles chacun des candidats intervient
Si vous êtes en équipe de 2 😊😊 ou 3 😊😊😊	10 minutes	15 minutes de reprise avec l'ensemble du groupe
Commentaires	Le cas échéant, le candidat peut être guidé par le jury pour mener à bien son exposé personnel. La durée totale de l'épreuve ne peut dépasser quinze minutes.	Le jury veille à ce que chaque candidat dispose d'un temps de parole suffisant pour exposer son implication personnelle dans le sujet ou le projet présenté.

## Évaluation de l'épreuve

L'évaluation prend en compte la qualité de la prestation orale du candidat, tant du point de vue des contenus que de son expression. Il est à noter que l'évaluation de la maîtrise de l'oral est un objectif transversal et partagé qui peut être évalué par tout enseignant de toute discipline.

Les examinateurs veillent à élargir leur questionnement, au-delà des acquis disciplinaires, à la dimension interdisciplinaire et culturelle de l'objet d'étude ou du projet que le candidat présente.

L'épreuve est notée sur 100 points :

- Maîtrise de l'expression orale : 50 points ;
- Maîtrise du sujet présenté : 50 points.

**La note obtenue à l'épreuve ne sera pas communiquée avant le résultat final et la fin de la session d'examen (au plus tard le 10 juillet 2019).**

## Cas particuliers

- Dans le cas d'élèves en situation de handicap reconnu, le choix du sujet présenté sera adapté en fonction de leur situation. Un aménagement d'épreuve sera envisagé si nécessaire.
- Si un candidat ne se présente pas, pour un motif dûment justifié, à l'épreuve orale à la date de sa convocation, le chef d'établissement lui adressera une nouvelle convocation, à une date sera, en tout état de cause, fixée au plus tard le dernier jour des épreuves écrites de la session de juin. Si cette nouvelle convocation n'est pas honorée, le candidat n'obtiendra aucun point à l'épreuve orale, sauf s'il est autorisé à se présenter à la session de remplacement, du fait d'une absence pour un motif dûment justifié.

## Préparation à l'épreuve

Lors des sessions précédentes du DNB, le professeur qui avait assuré le suivi du candidat lors de sa période de stage en entreprise du mois de décembre était le tuteur pour l'épreuve orale. Il appartient au candidat de se rapprocher de cet enseignant référent afin que ce dernier puisse le guider dans la préparation de son oral.

Pour plus de détails, consultez le calendrier diffusé sur les espaces de travail Pronote.net parents et élèves et sur le site internet du Collège (ESPACE EXAMEN > DNB 2019 – Épreuve orale de soutenance) sous le lien suivant : <http://college-bois-amour-billere.ac-bordeaux.fr/index.php?id=24440>

Vous y trouverez toutes les indications utiles pour que votre enfant puisse préparer au mieux cette épreuve orale (modèle de grille d'évaluation, consignes, conseils ...). Cette page sera dans la mesure du possible enrichie régulièrement.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Le Principal  
Gérard Sauteron

Vu et pris connaissance le \_\_\_\_\_

Signature du candidat :

Signature du représentant légal :